

Bureau syndical

**du mercredi 23 septembre
2020 à 18h30
à Félines**

Relevé de décisions

1 - Membres de l'assemblée.....	3
<i>Membres délibératifs</i>	<i>3</i>
<i>Autres membres</i>	<i>3</i>
2 - Commissions – Délégations thématiques.....	3
<i>Commission d'appel d'offres.....</i>	<i>3</i>
<i>Commission de Délégation de Service Public</i>	<i>3</i>
<i>Commission de procédure adaptée.....</i>	<i>4</i>
<i>Délégations thématiques.....</i>	<i>4</i>
3 - Règlements syndicaux	4
<i>Règlement intérieur</i>	<i>4</i>
<i>Règlement de la défense incendie.....</i>	<i>4</i>
<i>Règlement des marchés.....</i>	<i>4</i>
<i>Règlement des répartitions de charges en cas d'opérations concertées.....</i>	<i>5</i>
<i>Règlement pour la conception d'ouvrages</i>	<i>5</i>
4 - Tarification.....	5
<i>Tarifification actuelle.....</i>	<i>5</i>
<i>Prospective tarifaire</i>	<i>6</i>
5 - Questions diverses.....	6
<i>Opérations d'investissement en cours</i>	<i>6</i>
<i>Foncier Station de Peyraud - Avancement</i>	<i>6</i>
<i>Démarche de Schéma Directeur</i>	<i>7</i>
<i>Autres questions diverses.....</i>	<i>7</i>
6 - Décisions antérieures des instances	7
7 - Documents annexés.....	7

1 - Membres de l'assemblée

Membres délibératifs

Membre	Présence	Pouvoir
Olagne Patrick, Président	X	
Biennier André, vice-Président	X	
Fraysse Yves, vice-Président	X	
Bayle Damien	X	
Berthon Serge	Absent excusé	
Bonnet Jean-Yves	X	
Dufaud Gilles	X	
Forel Christian	X	
Honoré Denis	Absent excusé	
Marce Laurent	X	
Molina Richard	Absent excusé	
Peyron Frédéric	X	
Philippe Ronan	X	
Priolon William	X	
Sabatier René	X	
Torgue Laurent	Absent excusé	

Autres membres

M^r Julien, Trésorier syndical, absent
M^{me} Champlon, secrétaire
M^r Eysséric, directeur

2 - Commissions – Délégations thématiques

Le Président propose de préparer la formation des Commissions, tant règlementaires que fonctionnelles. S'agissant des Commissions règlementaires, seul le Comité syndical peut les désigner.

Commission d'appel d'offres

Le Président expose le rôle de la Commission d'Appel d'Offres (articles L1411-5 et L1414-2 du CGCT). La Commission est en outre compétente pour l'attribution des marchés passés sur appel d'offres (article L2124-2 et articles R2161-1 et suivants du CMP). La Commission comprend en plus du Président, Président de la Commission, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus parmi les membres du Comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité syndical prochain devra recueillir les candidatures et procéder à la désignation.

Commission de Délégation de Service Public

Le Président expose le rôle de la Commission de Délégation de Service Public (articles L1411-5 et D1411-3 à 4 du CGCT). La Commission comprend en plus du Président, Président de la Commission, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus parmi les membres du Comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. La Commission formule des avis lors de la modification de clauses contractuelles du contrat d'exploitation ou lors de la dévolution d'un nouveau contrat.

Le Comité syndical prochain devra recueillir les candidatures et procéder à la désignation.

Commission de procédure adaptée

La commission n'est pas imposée par la réglementation. Le Président propose de disposer d'une commission consultative auprès du Président. La commission est en outre compétente pour la gestion des offres découlant des procédures adaptées (article L2123-1 et articles R2123-1 et suivants du CMP) de prestations et de travaux.

Le Comité syndical prochain devra recueillir les candidatures et procéder à la désignation.

Délégations thématiques

Différents sujets présentent des enjeux significatifs et il peut être important d'attribuer la responsabilité d'un délégué à certains d'entre eux de façon à assister le Président. Un délégué peut être en charge de plusieurs thématiques.

Une liste brute est livrée, le Président apporte les commentaires, il suggère la réflexion.

Liste : Patrimoine, Développement, Données, Cartographie, Partenaires, Intercommunalités, Défense incendie, Secours interconnexions, Exploitation, Service aux usagers, Performance, Communication, Tarification des services, Economie des services, Pertes en eau, PGRE, Irrigation, Environnement, participation citoyenne

Le Bureau entend l'importance de certains sujets. Les débats sont nombreux sur un certain nombre de thèmes, notamment la défense incendie, la communication, la cartographie ... Il est favorable à développer des responsabilités d'élus. La réflexion devra se poursuivre.

3 - Règlements syndicaux

Règlement intérieur

Le Président donne lecture du règlement intérieur (article L2121-8 du CGCT) voté lors du précédent mandat et le commente. Le nouveau règlement doit être établi dans les six mois. Le Président propose de faire la lecture du document antérieur et de procéder à une nouvelle rédaction.

Des aménagements d'actualisation au regard des références réglementaires et des dispositions arrêtées en Comité syndical ont été portées.

Une décision sera prise lors d'un prochain bureau.

Règlement de la défense incendie

Le Président donne lecture du règlement de défense incendie en place et le commente. Il propose de confirmer la validité de ce document en attendant, le cas échéant, la mise en place d'un nouveau.

Les débats portent sur la limitation des usages au regard de la capacité du réseau aep, sur la responsabilité étendue des Maires et sur l'évolution à promouvoir en direction d'une compétence intercommunale de la défense incendie. Le document, applicable, a été diffusé précédemment. Une décision sera prise lors d'un prochain bureau.

Règlement des marchés

Le Président donne lecture du règlement des marchés en place et le commente. Il propose de confirmer la validité de ce document en attendant, le cas échéant, la mise en place d'un nouveau.

Ce règlement est désuet et les modes de dévolution devront être confirmés. Il a été précédemment diffusé. Une décision sera prise lors d'un prochain bureau.

Règlement des répartitions de charges en cas d'opérations concertées

Le Président propose l'annulation du règlement précédent. Une réflexion aura lieu. En attendant des décisions pourront être prises au coup par coup par le Bureau.

Le document a été diffusé. Le Bureau se positionnera ultérieurement.

Il est mis l'accent sur le besoin tant économique que réglementaire de ne pas faire supporter exclusivement aux usagers du service syndical certaines actions telles que la défense incendie ou le développement.

Règlement pour la conception d'ouvrages ...

Le Président donne lecture du règlement relatif à la conception d'ouvrages par des concessionnaires et destinés à être rétrocédés au Syndicat. Il le commente. Ce document est en place. Le Président le commente. Il propose de confirmer la validité de ce document en attendant, le cas échéant, la mise en place d'un nouveau.

Le document a été diffusé. Le Bureau se positionnera ultérieurement.

4 - Tarification

Tarification actuelle

Le Président expose la tarification syndicale actuelle (2020) relative à la fourniture d'eau à l'abonné et la commente. Les valeurs sont exposées HTHR.

Consommation domestique

Partie fixe Saur :	€ / an	027,8251
Partie variable Saur :	€ / m ³	000,3704
Partie secours Saur :	€ / m ³	000,0779
Partie fixe syndicat :	€ / an	023,4040
Partie variable syndicat :	€ / m ³	000,4124
Partie secours syndicat :	€ / m ³	000,0000

Consommation activités

Les plages tarifaires relatives à la rémunération Saur ont été regroupées en 2016.

Les plages ont été en partie regroupées dans la redevance syndicale. Il subsiste un tarif pour les grosses consommations.

Partie variable Syndicat > 6 000 m ³ :	€ / m ³	000.3100
---	--------------------	----------

Consommation arrosage (ASA Merlet)

Partie surface Saur :	€ / ha	144.6906
Partie consommation Saur :	€ / m ³	000,3339
Partie secours Saur :	€ / m ³	000,0779
Partie surface Syndicat :	€ / ha	010.00
Partie consommation Syndicat :	€ / m ³	000.01
Partie secours syndicat :	€ / m ³	000,0000

Le Président expose que le Schéma Directeur devra contribuer à définir un certain nombre d'orientations politiques, notamment sur le plan tarifaire. Compte tenu que sa formalisation prendra de nombreux mois, que certains besoins en investissement demeurent, que le fonctionnement pourra être amené à progresser également, il est légitime de s'interroger sur une progression de la tarification (part syndicale) à compter de l'exercice 2021.

Prospective tarifaire

Le Président présente quelques simulations sommaires d'augmentation de la part syndicale pour l'utilisateur standard de 120 m³/an.

Tarif		actuel	+3.0%	+5.0%	+7.0%
Partie fixe :	€ / an	023,4040	24.1061	24.5742	25042 3
Partie variable :	€ / m ³	000,4124	000.424 8	000.433 0	000.441 3
Partie secours :	€ / m ³	000,0000			
Tarif syndical seul					
Total Syndicat	€ / an	72.89	75.08	76.54	77.99
Prix HTHR /m ³	€ / m ³	00.61	00.63	00.64	00.65
Augmentation Syndicat	%	00.00	03.00	05.00	07.00
Recette syndicale	(k€ HT/an)	850	875	890	910
Tarif Syndicat + Saur					
Total HTHR	€ / an	154.52	156.70	158.16	159.62
Prix HTHR /m ³	€ / m ³	1.287 6	1.305 9	1.318 0	1.330 2
Augmentation HTHR	%	0.00	1.42	2.36	3.30

A noter l'augmentation tarifaire sur la part exploitation de 5.64% en 2020.

A noter la réflexion sur l'amortissement des ouvrages d'interconnexion qui pourrait générer l'instauration d'une tarification supplémentaire.

L'augmentation n'est pas forcément homogène sur tous les paramètres du tarif.

Il est évoqué l'intérêt d'une discussion commune avec Cance-Doux.

L'évolution tarifaire doit prendre une forme qui met l'accent sur les volumes consommés plus que sur la partie fixe.

Le Président invite à la réflexion en vue d'une décision avant la fin de l'année.

Le Bureau est globalement favorable à une augmentation significative. La réflexion va se poursuivre.

5 - Questions diverses

Opérations d'investissement en cours

Le Président présente les principales opérations de canalisations de l'exercice et les commente.

Peyraud Pont Romain Cimetièrre : en démarrage – Marché MTP 128 834.00 € HT Talencieux Hoches Balais : en cours – Marché Cheval M de 472 210.00 € HT

St-Etienne de Valoux Le Village : en démarrage – Marché Moutot de 144 871.00 € HT St-Désirat Champagne Vira d'Aou Port : en cours – Marché Rampa de 154 360.35 € HT

Félines Châtelet Ste-Blandine Village : s'achève – Marché Moutot de 290 235.00 € HT (exercice antérieur) St-Jacques Le Village : achevé – Marché Rampa de 508 495.70 € HT (exercice antérieur)

Limony Picassonne Arcoules : achevé – Marché Saur ... de 547 511.00 € HT (exercice antérieur) Vernosc Pugneux Guépys : achevé – Marché Saur Faurie DSN de 254 896.00 € HT

Petites opérations : Boulieu Sur la Ville – Vernosc Midon – Vinzieux Eglise Fontfary – St-Désirat Place du Marché

– St-Jacques Rue montante – Félines Levant – Félines Réatière – Peaugres Montanet – Vinzieux Quartelées

Foncier Station de Peyraud - Avancement

Le Président fait part de l'avancement de la démarche.

Suite à la décision de la SAFER, le syndicat va pouvoir acquérir environ 4 hectares de terrain dans le périmètre rapproché de la station de Peyraud. Le but est de maintenir ces terrains en exploitation agricole, avec néanmoins des règles permettant d'influer sur les pratiques culturales s'il venait à s'avérer que le mode de gestion a un impact négatif sur la ressource.

Par ailleurs le Syndicat va solliciter les propriétaires de parcelles dont l'exploitant cesse son activité, en vue d'en prendre également la propriété. 7 hectares sont concernés. Un courrier va être adressé.

L'Agence de l'Eau est sollicitée pour accompagner le Syndicat dans cette démarche.

Le Bureau est favorable à ces mesures de protection de la ressource.

Démarche de Schéma Directeur

Le Président fait part du projet de schéma et de ses objectifs, il sollicite les avis.

Le schéma directeur permet de définir en commun une politique d'investissement mais aussi un mode de fonctionnement du service de distribution, de mesurer des enjeux, d'envisager des objectifs et de quantifier les avantages et la charge des mesures étudiées. Il permet en outre de travailler sur les sujets d'économie d'eau, de substitution de ressources externes au Syndicat, d'évolution de la compétence incendie, de réponse à la demande d'urbanisme et d'aménagement ... Le schéma permet aussi d'obtenir des aides financières pour le recadrage de la cartographie et pour lutter contre les pertes en eau. En outre et à très court terme il peut être envisagé de souscrire aux aides accompagnant le plan de relance de l'Etat.

Le schéma est une opération de longue haleine compte tenu de la phase intermédiaire de rétablissement de la cartographie.

Le démarche de schéma aep va s'opérer sur un large territoire. Elle pourrait se décliner en plusieurs schémas distincts en termes de maîtrise d'ouvrage et de prestataires mais regroupée au sein d'un comité de suivi unique chargé de veiller à l'échange entre les collectivités et à la cohérence des réflexions et des points d'interférence entre les différents services de distribution.

Le Bureau sera associé, il est favorable à la démarche générale.

Autres questions diverses

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque qui peut intéresser un délégué ou une commune relativement au service d'eau.

Les points principaux d'intervention sont mentionnés au cours du texte précédent.

6 - Décisions antérieures des instances

Cette rubrique liste les décisions prises et les actions entamées antérieurement. Sans objet.

7 - Documents annexés

Sont considérés annexés au présent compte rendu :

Guide de séance

Règlement intérieur (document ayant fait l'objet d'une actualisation)

Différents règlements techniques actuels

Statuts du Syndicat (pour information).